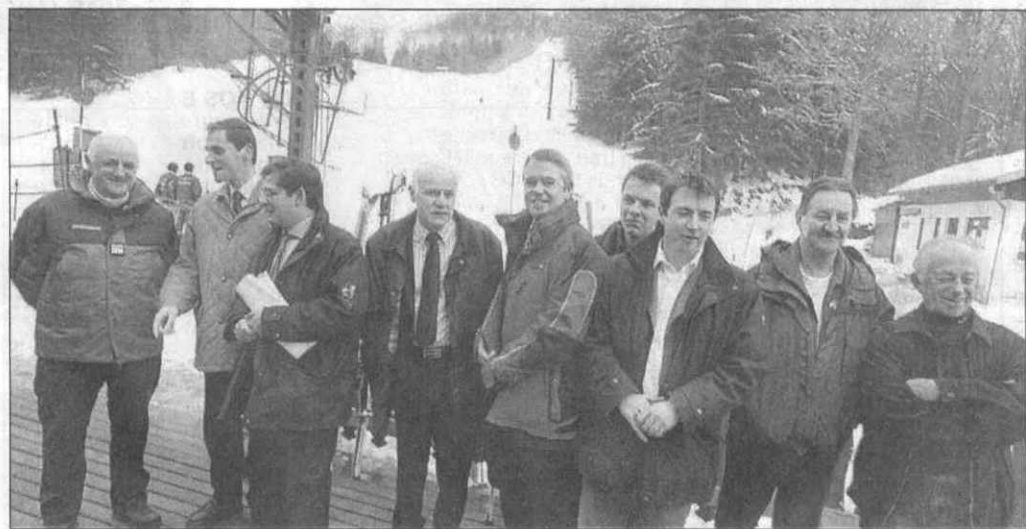


Des vacances à la neige sous haute surveillance

De décembre à avril, tous les services de l'Etat se mobilisent pour veiller sur la tranquillité des touristes, que ce soit sur les pistes, dans les hébergements ou les restaurants.



Les agents de l'Etat ont fait le point sur les différentes actions menées dans le cadre de l'opération "Vacances à la neige", à la station de La Bouloie à Bussang. (Ph. E. Th.)

"Un client satisfait, ça doit être la règle. Un client non satisfait, c'est sept clients perdus." Hier, Gautier Béranger, directeur de cabinet du préfet, a usé de formules marketing pour présenter la deuxième édition de l'opération "Vacances à la neige".

Coordonnée par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), elle engage différents services de l'Etat (Jeunesse et sports, services vétérinaires, forces de sécurité...) qui œuvrent pour le bien-être des vacanciers, de décembre à avril. Veiller à la qualité des produits offerts et aux conditions d'accueil, les agents de l'Etat travaillent dans ce but. Après avoir brièvement présenté les axes d'action pour l'année 2006 (voir encadré), le directeur de cabinet a cédé la parole aux différents représentants des services de l'Etat.

La station de ski de Bussang tenait lieu de cadre, fort agréable au demeurant, à la présentation de cette opération, déjà bien entamée il faut le reconnaître. La salle de l'auberge de La Bouloie offrait une vue imprenable sur les pistes de cette station familiale, la plus petite des Vosges en termes de chiffre d'affaires. Quatre pistes tenues par la famille Pierrel, pour une fréquentation essentiellement locale. Ici, pas d'accidents de ski cette saison et pas de vols.

Favorable à la prévention

Le colonel Deconfin, patron des gendarmes vosgiens, en révéla 47 pour l'an dernier. Ses hommes font de la prévention au quotidien sur les postes de gendarmerie saisonniers de la Schlucht, de la Mauzelaine et de Vologne. "Il faut

montrer du bleu", résume le colonel, pas en reste de phrases choc.

Ses collègues veillent également au grain. Philippe Recous, directeur de la DDCCRF, a déjà reçu quelques missives de touristes mécontents, mais les contrôles réguliers effectués concourent au maintien de la qualité. Il profite également de l'actualité récente pour "rappeler aux professionnels l'obligation de servir à table des bouteilles fermées."

Les services vétérinaires s'attachent, eux, à la vérification des centres de vacances et de la restauration commerciale, notamment au pied des pistes. Ils ont certainement croisé leurs collègues de la Jeunesse et des sports dans l'un des 97 centres de vacances du département. Conditions d'hébergement, qualifica-

tion des moniteurs, organisation des loisirs de neige, rien n'échappe aux contrôles. Les usagers sportifs seront également sous haute protection avec des vérifications des moniteurs de ski et des parcours itinérants (raquettes/ski nordique).

"Il y a de gros efforts faits. Les plaintes, il faut en connaître les motifs", plaide Gérard Claudel, président de la fédération hôtelière qui dit préférer l'idée de prévention plutôt que la répression à outrance.

Une chose est sûre : les touristes et les autres qui fréquentent les stations de sports d'hiver, les hôtels, les restaurants, les commerces... savent que les services de l'Etat traquent les "moutons noirs" qui risqueraient de leur porter préjudice et par là même à l'ensemble de la profession dans le département.

Retour sur 2005 et axes d'action pour 2006

Les opérations menées en 2005 ont donné lieu à :

- 32 bars-hôtels contrôlés : 3 PV, 19 rappels de réglementation.
- locations saisonnières/hôtellerie/restauration : 7 plaintes déposées à la DDCCRF, 5 PV, 19 rappels de réglementation.
- sécurité du matériel et équipement de skis : 17 points de vente ont donné lieu à 5 rappels de réglementation.

Cette année, les axes d'action seront les suivants :

- ◆ l'hygiène, la qualité et la sécurité des produits alimentaires notamment la restauration, la restauration rapide, les self-services.
- ◆ la sécurité des consommateurs dans le domaine des matériels et activités de sports d'hiver en particulier la sécurité des casques pour enfants, la conformité des lunettes de soleil.
- ◆ l'information du consommateur et la loyauté des transactions dans le secteur de l'hébergement.
- ◆ les publicités concernant la garantie hygiénique des procédés de désinfection et de séchage des chaussures de ski.